Si on objecte qu'il s'est suicidé pour échapper à la justice, on peut se demander pourquoi il a résisté pendant quatre jours avec une indomptable énergie.

Le mobile du suicide n'apparaît donc pas, et s'il faut en croire les bruits qui circulent avec persistance, on ne se trouve pas en présence d'un suicide, mais bien d'un assassinat militariste.

On raconte, en effet, que mardi, au moment où les assiégeants pénétrèrent dans le nouveau Fort-Chabrol, le père Coquard était mort depuis la veille, tué par un des coups de feu qui furent tirés par le commandant Driant dans la lucarne et que, pour éviter toute critique, le corps de Coquard fut pendu après.

On se rappelle, en effet, que lundi après-midi, le galonné Driant, gendre du fameux panachard au cheval noir, avait tiré des feux de salve dans les fenêtres de la maison de Coquard et la lucarne du grenier.

Le pauvre vieux a-t-il été atteint par une de ces balles meurtrières.

Tout le monde le pense et beaucoup l'affirment à Sainte-Savine.

Une enquête serait nécessaire pour savoir si on se trouve en présence d'un lâche assassinat militariste, compliqué d'une sinistre comédie machinée pour leurrer l'opinion et cacher l'odieux du forfait.

Faits Divers

HORS RÉGION

VACCIN EMPOISONNEUR

Nombreuses victimes

Milan, 16 janvier. — A la suite de l'utilisation de sérum anti-diphtérique, huit malades sont morts : deux à Cifindino, près de Bergame, trois à Valdobbiadene et trois à Prato-Sesia-sur-Novare. Mais, comme les effets de l'empoisonnement ne se font sentir que neuf jours après les inoculations, il est à craindre que de nouveaux cas de tétanos ne soient encore à enregistrer.

La fabrication de la partie de sérum contaminé remonte au 21 novembre dernier et la distribution au 2. du même mois.

Le préfet a ordonné la fermeture provisoire de l'institut et la vente du sérum a été interdite jusqu'à nouvel ordre sur toute l'étendue du territoire.

GROS SCANDALE BOURGEOIS

Londres, 16 janvier. — Une dépêche de New-York au *Daily Telegraph* annonce que l'affaire du meurtre d'une jeune fille, nommée Jessie Bonestr, a causé une sensation énorme. Quatre jeunes gens de très riche famille, de Patterson, ont violé cette jeune fille et lui ont fait avaler des drogues qui ont eu pour conséquence de la faire mourir.

La population de Patterson, craignant que l'influence sociale des familles des inculpés leur procura un acquittement, a tenté plusieurs fois d'enlever les jeunes gens dans la prison et de les lyncher.

Le procès s'est ouvert hier et a nécessité un fort déploiement de troupes.

Les témoignages ont relevé le fait que ces jeunes bourgeois appartenaient à un « club » fondé dans le seul but de violer des jeunes filles. Des révélations sensationnelles sont attendues.

LE DUEL LATAPIE-GOHIER

Paris, 16 janvier. — Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, à onze heures, à l'île de la Grande-Jatte, entre MM. Urbain Gohier, rédacteur à l'*Aurore*, et Latapie, rédacteur au *Télégramme* de Toulouse.

Au premier engagement, M. Urbain Gohier a reçu à l'abdomen une blessure pénétrante qui a mis fin au combat.

HORRIBLE LYNCHAGE

New-Yorck, 16 janvier. — A Leavenswerth (Kansas), un nègre nommé Fred Alexander, accusé de violences sur une blanche et soupçonné du meurtre d'une autre blanche, a été tiré hier de prison, en présence de 5.000 spectateurs, et brulé vif en dépit de ses protestations d'innocence.

DANS LA RÉGION

L'Assassinat de la rue Gambetta

A LILLE

Une vieille affaire. — L'assassinat de *Leclercq*. — *Un soi-disant vice de procédure.* — Rejet du pourvoi. — *Renvoi* aux assises

Il y a un peu moins d'un an, le 15 mars 1900, un vieil ébéniste de la rue Gambetta, e nommé Leclercq, était trouvé mort, étendu tout de son long, dans son atelier.

Le médecin, appelé à faire les constatations légales, conclut à une mort naturelle à la suite d'une congestion cérébrale. Declercq fut inhumé.

Quelques mois plus tard, la femme Piquet, née Vandenberghe, fille soumise ; son mari, Arthur Piquet, et le sieur Deconinck Jérôme, se faisaient arrêter pour des vols à la tire, commis place de la Gare.

Un peu après, à la suite d'un vol de linge commis chez Madame Dechildre, cabaretière rue Gambetta, on arrêtait un sieur Victor Cantré.

M. Boillerault, chef de la Sûreté, soupçonnait celui-ci d'avoir participé, en compagnie de Piquet, de la femme Piquet et de Deconinck, à l'assassinat de Declercq.

En l'interrogeant, M. Boillerault lui demanda à brule-pourpoint : « Est-ce que vous ne seriez pas pour quelque chose dans la mort de Declercq, ébéniste, rue Gambetta ? » L'individu se troubla, mais ne donna aucune réponse.

Le soir, il se pendait dans sa prison. C'était un aveu.

Une instruction fut ouverte contre Piquet, sa femme et Deconinck, inculpés d'assassinat. Le jeune Verschueren Jules, 19 ans, apprenti ébéniste chez Declercq, fut interrogé comme témoin et accusa formellement les trois personnes ci-dessous.

Cependant celles-ci niaient toujours.

Le cadavre de Declercq exhumé, on procéda à l'autopsie le 23 avril. Il fut reconnu que l'ébéniste était mort étranglé.

C'était un grand point pour l'instruction ; mais M. Delalé, qui en était chargé, n'obtenait aucun aveu des coupables présumés, lorsqu'un incident se produisit.

Piquet avait lié connaissance, en prison, avec un autre détenu. Il s'était entendu avec celui-ci pour qu'il vînt, un soir, après sa libération, chercher une lettre que Piquet lui jetterait d'une des fenêtres du dortoir.

La lettre tomba entre les mains du soldat de garde. Elle était adressée au procureur de la République et disait en substance ceci : « Vous détenez indûment en prison le sieur Piquet pour un crime que j'ai commis. »

Suivaient les détails très circonstanciés et très exacts de l'assassinat Declercq. La lettre était signée d'un nom quelconque.

Le truc de Piquet découvert, il n'avait plus qu'à avouer.

C'est alors que Mᵉ Drion, avocat, défenseur de la femme Piquet, crut avoir trouvé un motif pour faire annuler la procédure.

Nous avons dit que le 23 avril avait été pratiquée l'autopsie du cadavre exhumé de Declercq. Ce même jour, M. Delalé faisait subir à la femme Piquet l'interrogatoire préliminaire.

Aux termes de la nouvelle loi d'instruction criminelle, le magistrat doit se borner dans cet interrogatoire à établir l'état-civil de l'inculpé, à recueillir ses aveux, s'il y a lieu et sans les provoquer, et à lui faire choisir un avocat.

C'est ce qui fut fait. La femme Piquet désigna comme défenseur Mᵉ Drion, qui en fut averti le 25 avril.

Mᵉ Drion pensa que le fait de n'avoir pas reçu signification du nom du médecin, commis aux fins d'autopsie, devait rendre nulle la procédure.

La Cour de Cassation vient de rejeter ce moyen.

Les inculpés passeront donc aux prochaines assises, session de février. Ce sont : la femme Piquet, le mari de celle-ci, qui eut pour défenseur Mᵉ Brackers-d'Hugo, lequel défendra son client à Douai ; Jérôme Deconinck, qui eut pour défenseur : Mᵉ Lefebvre Pierre, et Jules Verschueren, 19 ans, de témoin qu'il était devenu accusé, et qui sera défendu par Mᵉ de Lauwereyns.

L'AFFAIRE DE FRAUDE

de Wattrelos

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Un médecin fraudeur. — Violences envers un capitaine de douanes

Hier mercredi, à midi, une affluence insolite emplissait la salle d'audience de la seconde chambre correctionnelle. Beaucoup d'officiers de douanes, accompagnés de douaniers, un public nombreux et varié, où, à côté de messieurs cote, on remarquait une certaine quantité de ces hommes rencontrés souvent sur le banc des prévenus poursuivis pour contrebande, etc., etc.

C'était, en effet, un procès intéressant — surtout pour les professionnels que nous venons de mentionner — qui donnait au Palais cette animation des grands jours. On allait appeler, tantôt, l'affaire du docteur Jacquemont et de J.-B. Favier, poursuivis sous l'inculpation de fraude par voiture, et de rébellion, et d'opposition à l'exercice des fonctions de douaniers.

L'affaire est assez ténébreuse ; disons en commençant que toute la question, semble-t-il, est de savoir si les faits de rébellion se sont produits en France ou sur le territoire belge. Dans le premier cas, les délits sont surabondamment établis et ils entraînent de sévères condamnations, alors que s'il est prouvé que la scène du 29 septembre 1900 s'est déroulée en Belgique, la ligne frontière dépassée de quelques mètres, l'inculpation tombe de ce fait.

Il est donc nécessaire de donner d'assez longs détails sur cette audience d'hier, quoique nos lecteurs aient été tenus minutieusement au courant des divers incidents de l'affaire, il se pourrait que ces détails ne fussent point dépourvus d'intérêt.

La prévention

Léon Jacquemont, 46 ans, officier de santé, médecin délégué et assermenté de l'administration des douanes, fait défaut à l'audience. Remis en liberté après son arrestation, le samedi 29 septembre dernier, le parquet ayant cru devoir agir ainsi pour ne pas priver les malades des soins du médecin, Jacquemont en a profité et il est actuellement en sûreté, à Maria er e, Villa des Acacias, en Belgique, d'où il est impossible de l'extrader, les demandes d'extradition n'étant pas admises en matière de contrebande.

Seul Jean-Baptiste Favier répond à l'appel de son nom.

C'est un homme vigoureux, âgé de 52 ans, cultivateur au hameau du Plouy, à Wattrelos.

L'inculpation leur reproche :

1° D'avoir, à Wattrelos, le samedi 29 septembre 1900, résisté avec violences et voies de fait, mais sans armes, au capitaine Vernerey, officier de douanes, agissant pour l'exécution des lois ;

2. D'avoir, dans l'arrondissement de Lille, en 1900, soit comme auteur principal, soit comme complice ou intéressé, introduit frauduleusement de Belgique en France, par voiture, à dix reprises, 80 kilos chaque fois de café de provenance étrangère, marchandise tarifée à plus de 20 francs le quintal métrique.

Les pénalités encourues sont, on le sait, de 6 mois et 1000 fr. d'amende au minimum pour la fraude par voiture, 6 jours à 6 mois pour la rébellion, et 500 fr. d'amende pour opposition à l'exercice des fonctions de douaniers.

Conclusions de l'Administration des douanes

Par l'organe de son représentant près le tribunal, M. l'inspecteur Thouzet, l'administration des douanes dépose des conclusions longuement développées qu'il nous suffira de relater succinctement pour donner à nos lecteurs une idée exacte de l'affaire.

Le samedi 29 septembre 1900, le capitaine Vernerey, obéissant aux ordres que lui avaient donnés ses chefs, se postait à l'estaminet de la « Halte du Sapin-Vert », par où devait passer, retour de Belgique, la voiture du docteur Jacquemont, soupçonné, depuis quelque temps, de se livrer au commerce illicite de la fraude.

L'attente de l'officier ne fut pas vaine. C'est alors que, s'adressant poliment au médecin qu'accompagnait J.-B. Favier, le capitaine lui demanda de venir jusqu'au bureau du Touquet, distant de la frontière de 45 mètres environ.

Le docteur Jacquemont, fit d'abord contre mauvaise fortune bon cœur, et il invita le capitaine à monter en voiture. Mais arrivé à proximité du bureau de la visite, le médecin contrebandier, tourna brusquement, il enleva d'un vigoureux coup de fouet son cheval qui s'élança à fond de train vers la Belgique, pendant que le capitaine Vernerey essayait en saisissant les rênes de maîtriser l'animal et de l'arrêter.

Favier et Jacquemont tentèrent à leur tour de se débarrasser de l'officier ; ils y parvinrent en le renversant d'une « violente bourrade », mais M. Vernerey, se relevant immédiatement, engagea un corps à corps qui ne se termina qu'en territoire belge.

Quelques instants plus tard, Jacquemont rentrait en France, où il était immédiatement arrêté, puis conduit à Lille où, comme on l'a vu plus haut, il ne tardait pas à être mis en liberté provisoire.

Tels sont les faits. Il s'agit d'établir le lieu de l'agression ; tout est là. Les prévenus, du moins Favier prétend que c'est le territoire belge qui a été le théâtre de l'algarade ; l'administration des douanes soutient le contraire, armée de ses procès-verbaux qui, en cette matière, font preuve jusqu'à inscription de faux, aux termes de la loi de floréal an VII.

Les témoins

La défense en présente une dizaine : deux gendarmes belges qui déclarent avoir vu la scène se dérouler sur leur territoire, et des personnes voisines du lieu de l'affaire. Toutes, cela va sans dire, corroborent les allégations de la défense sur ce point capital.

M. le capitaine Vernerey a été entendu le premier. Très énergiquement il confirme les procès-verbaux qui ont été dressés. Il raconte que Jacquemont et Favier l'ont violenté ; puis après avoir été traîné de force une vingtaine de mètres, il a cherché sans y réussir avant que la voiture de Jacquemont n'eût franchi la ligne frontière, à la renverser dans un fossé voisin.

Il résulte de la déposition de l'officier de douane que le médecin Jacquemont était soupçonné, à bon droit, comme on sait. M. Vernerey lui-même avait remarqué ses allures suspectes, et, chargé de surveiller le médecin, il s'en était consciencieusement acquitté.

Le capitaine donne encore ce détail que Jacquemont, arrêté peu après et amené au bureau du Touquet, eut une attitude lamentable, pleurant, la tête dans ses mains, et s'écriant : « Mon Dieu, capitaine, qu'ai-je donc fait ! »

Nous passons sur les autres dépositions, qui n'apprennent rien qui ne soit connu.

L'interrogatoire et la plaidoirie

Jean-Baptiste Favier décline ses nom et prénoms. Il est bien noté, n'a jamais subi de condamnation, autre que celle qu'il a dernièrement encourue pour délit de chasse, couverte d'ailleurs par la loi d'amnistie.

Favier reconnait avoir fait la fraude à cinq reprises et non dix fois, comme on le lui a fait dire de force, prétend-il, au cours de l'instruction. D'autre part, il nie absolument s'être livré à aucune voie de fait sur la personne du capitaine Vernerey.

C'est Mᵉ Brackers d'Hugo qui l'assiste à l'audience. Le défenseur demande d'abord, dans des conclusions verbales, au tribunal de déclarer que son client peut et doit bénéficier de la loi d'amnistie pour les faits de fraude qui lui sont reprochés.

D'autre part, la rébellion est niée, elle n'est pas établie, et les témoins à décharge sont affirmatifs à cet égard. C'est donc un acquittement que les juges devraient prononcer en faveur de Favier.

Subsidiairement, Me Brackers déclare que le bénéfice de la loi Bérenger n'aura jamais été mieux appliqué et que c'est avec confiance qu'il la sollicite pour son client.

A six heures, le président lève l'audience en ajournant à une prochaine audience le prononcé du jugement.

LE DRAME D'AMIENS

Hier, ont eu lieu, à Amiens, les obsèques de Gustave Crespel qui, après avoir tenté d'assassiner sa maîtresse, Hélène Boidin, dans les circonstances que nous avons rapportées, s'est donné la mort.

M. Crespel, père, s'était rendu à Amiens.

Il croyait son fils à Paris, lorsqu'il a reçu la dépêche l'informant du terrible drame.

La malle de Gustave Crespel qui se trouvait dans la chambre qu'il avait louée chez Mlle Bonnemain, route de Rouen, a été portée hier, dans l'après-midi dans le bureau de M. Liblau, commissaire de police du 3e arrondissement d'Amiens.

Elle a été ouverte en présence de M. Crespel père qui croyait y trouver une partie des 2.500 francs que son fils lui avait dérobés. La malle ne contenait pas un centime. Aucun argent n'a été trouvé dans les vêtements du suicidé.

Ainsi que nous le disions, hier, Gustave Crespel a songé à se donner la mort quand il s'est vu complètement dénué de ressources.

LA CATASTROPHE de Lourches

LES OBSÈQUES DES VICTIMES

Les funérailles de Brasseur

Mardi à trois heures ont eu lieu à Denain les funérailles d'une des victimes, celles du camarade Brasseur, ce jeune homme de 22 ans, fils d'étrangers, qui devait prendre part au tirage au sort de cette année, avec la classe de 1900.

A 3 heures précises de nombreuses personnes, des amis et des camarades de travail étaient réunis à la maison mortuaire.

Dans le cortège nous remarquons l'ingénieur principal Deverne, l'ingénieur divisionnaire Niaulez et le maître-porion Meli e ; le délégué mineur Mascart ; le délégué suppléant *Portois* ; *le président de la section* syndicale des mineurs de Douchy, le citoyen Lemoine Arthur ; le citoyen Menu, président du syndicat des mineurs du bassin d'Anzin ; le camarade Lefebvre, secrétaire adjoint, et le citoyen Prevot, secrétaire du Parti ouvrier, remplaçant en même temps la municipalité socialiste de Denain, dont les membres étaient retenus par une réunion à la mairie, car ce n'est que très tard qu'on avait appris que l'enterrement aurait lieu dans la journée.

Le commissaire de police de Denain retenu au tribunal de simple police s'était fait représenter par M. Cravatte son brigadier secrétaire et l'agent Chantry.

Dans le cortège figuraient le drapeau de la Société de javelots les « Transvaaliens » et une couronne de cette société : la couronne offerte par la Jeunesse de Lourches ; la bannière syndicale : la couronne du syndicat des mineurs portée par le camarade *Sergent*.

Au cimetière le citoyen Prévot a pris la parole au nom des syndicats des mineurs du Nord et du bassin d'Anzin.

Il a rappelé la catastrophe d'Aniche et a dit que le bassin de Douchy venait à son tour d'être éprouvé. Il a dit la part que tous prenaient à ce nouveau malheur.

Il a parlé du dur labeur des ouvriers de la mine et des accidents qui sont surtout des victimes dans la grande famille prolétarienne.

La cause en est dans l'exploitation éhontée, dans l'exploitation à outrance, dans l'égoïsme capitaliste.

Il a terminé en disant le dernier adieu à Brasseur.

L'assistance s'est retirée profondément impressionnée.

LES FUNÉRAILLES

de Héraux, Guisgand et François

Hier, à 10 heures, ont eu lieu, à Lourches, les obsèques des trois autres victimes de la terrible catastrophe de dimanche dernier.

Une foule considérable y assistait. Il y avait chomage complet dans tout le bassin, et nombreux étaient les amis et les camarades des infortunées victimes qui avaient tenu à leur apporter une dernière marque d'estime, et à leurs familles éplorées le témoignage d'une profonde sympathie.

Le Syndicat des Mineurs du Nord, le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, celui du bassin d'Anzin, s'étaient fait représenter : et leurs bannières figuraient dans le cortège, cravatées de deuil.

Parmi les notabilités qui assistaient à ces obsèques citons le délégué mineur Mascart ; le délégué suppléant Portois ; le citoyen Menu, président du syndicat des mineurs du bassin d'Anzin ; le citoyen Arthur Lemoine, président de la section syndicale de Douchy ; le citoyen Prevot, secrétaire du Parti ouvrier ; le citoyen Selle, maire et conseiller général de Denain.

Le citoyen Lefebvre ; MM. Milletoau, sous-préfet de Valenciennes ; Kus, ingénieur du gouvernement, délégué du ministre des travaux publics ; Dreyfus, maire de Lourches ; Deverne, ingénieur principal de la Compagnie ; Domore, directeur de la Compagnie ; Niaulez et Mollet, ingénieurs divisionnaires ; Mélice, chef-porion, Hourlez, capitaine des pompiers de Lourches, etc.

La section des pompiers de Lourches rendait les honneurs. De nombreuses couronnes avaient été offertes par la Compagnie et par les différents Syndicats. Celles des Syndicats étaient traversées d'un ruban rouge. Les membres des syndicats portaient à la boutonnière l'immortelle rouge.

Au cimetière de nombreux discours ont été prononcés.

M. Kus a parlé, au nom du gouvernement.

« Puisse, a-t-il dit, l'expression de la profonde sympathie de toute la population et en particulier celle de M. le Ministre des Travaux publics, au nom duquel je parle en ce moment, apporter quelque adoucissement à la profonde douleur des veuves, des orphelins, des parents et des amis réunis autour de ces tombes !

Il y a quelques semaines à peine, nous conduisions au champ du repos les vingt-une victimes d'un accident qui venait de jeter la consternation dans les mines d'Aniche. Celles de Douchy viennent d'être frappées.

C'est un dur et périlleux métier que celui de mineur : tous les jours, le danger le guette dans la lutte qu'il livre à la terre pour lui arracher le charbon, aussi nécessaire à la société que l'eau ou le pain.

L'Administration des Travaux publics ne l'oublie et ne l'oubliera pas. Elle ne faillira pas à son devoir. Elle demandera aux Compagnies minières de multiplier encore les précautions et à tous, ingénieurs, porions, délégués mineurs, ouvriers, de redoubler de vigilance pour s'efforcer de rendre plus rares les accidents.

J'en donne ici, à la vaillante population minière du Nord, la ferme assurance. »

M. Milletoau, au nom de M. le Préfet, s'est exprimé ainsi :

« Ces catastrophes ! elles nous appartiennent ; ces douleurs ! elles sont nôtres, et ce serait peu que de les pleurer, si elles n'éveillaient dans nos âmes l'impérieuse conscience de devoirs communs envers la mémoire des disparus, envers ceux-là que leur mort tragique a légués à notre sollicitude.

» A l'un de ces devoirs, j'ai confiance que la Société ne faillira pas, et j'ai, quant à moi, sollicité dès dimanche, la contribution des pouvoirs publics ».

M. Dreyfus, maire de Lourches a dit : « J'ai peine à dominer mon émotion en présence de l'épouvantable malheur qui est venu attrister notre population toute entière, et c'est le cœur étreint d'une douleur poignante que je viens adresser à nos regrettés concitoyens un dernier et suprême adieu. »

Il a fait le plus grand éloge des victimes et a terminé ainsi : « Quant à nous, Messieurs, il nous restera un devoir de solidarité humaine à remplir.

« Les familles de nos malheureux camarades se trouvent privées de leurs chefs.

En présence de cet épouvantable malheur, nous avons à nous préoccuper de ces veuves et pauvres orphelins, et j'espère en cette circonstance douloureuse, pouvoir compter sur le dévouement et la bienfaisance de nos chers concitoyens.

Ils ne m'ont jamais fait défaut. »

Le citoyen Arthur Lemoine a parlé au nom du Syndicat des mineurs de Douchy. Il a apporté aux victimes l'hommage et l'expression de sympathie de tous. Il a dit quels bons camarades, serviables à tous et aimés de tous, étaient Héraux, Guisgand et François.

Il a terminé ainsi : « Quant à vous, amis disparus, dont les familles vont pleurer la mémoire, vous ne serez plus là. Mais notre devoir est tout tracé. Si l'égoïsme patronal, qui se fait trop souvent sentir, ne répare pas dans la mesure de la justice les effets de ce malheur, nous serons là pour soutenir les veuves, les orphelins et les vieux parents. »

Au nom du Parti Ouvrier, le citoyen Prevot s'est exprimé ainsi :

« A l'annonce de la terrible catastrophe qui a, de nouveau, jeté le deuil dans nos rangs, tout le prolétariat a ressenti le frémissement du *désespoir, et c'est profondément* ému, le cœur rempli d'angoisse, qu'en son nom j'apporte un dernier adieu à ceux qui ne sont plus dans ces tombes que des débris informes. »

Il a fait remonter la cause de cette catastrophe, comme la cause de presque toutes, à l'égoïsme de la société actuelle. Et, une dernière fois, il a salué la dépouille mortelle des infortunés mineurs.

L'assistance était vivement émue. Les discours des camarades Lemoine et Prévot l'ont, surtout, profondément impressionnée.

Des discours du délégué du gouvernement, du sous-préfet, du maire de Lourches, il faut retenir qu'on ne laissera pas dans le besoin les veuves, les orphelins, les vieux parents, laissés par les malheureuses victimes. Espérons que la Compagnie qui n'a paraît-il, encore rien fait pour eux, ne faillira pas à ce qui est son devoir, rien que son devoir.

Le citoyen Lamendin, député, a également prononcé un discours. Nous le publierons demain.

L'état de Beudin

L'état de la cinquième victime, de Beudin, s'est paraît-il, sensiblement amélioré. Le médecin qui le soigne ne désespère plus de le sauver.

Les responsabilités

Tous les journaux — même les journaux capitalistes et bourgeois — sont d'accord pour dire que la catastrophe s'est produite par suite de l'usure et du mauvais état du matériel ; par suite de l'incurie des ingénieurs.

De l'*Impartial*, journal modéré, nous détachons, à ce sujet, les lignes suivantes :

ACCIDENT ÉVITABLE

L'effroyable accident qui met encore une fois en deuil le pays minier aurait pu être évité si la Compagnie de Douchy avait installé dans ses puits le système d'arrêt inventé par M. Reumaux, directeur des mines de Lens.

L'expérience a été faite sous les yeux de M. Millerand, lors de son voyage dans le Pas-de-Calais. Au moment où la cage était en marche, le mécanicien a abandonné son poste et automatiquement la montée s'est interrompue. Les « montées à l'mollettes » sont impossibles maintenant aux mines de Lens. Le gouvernement ne pourrait-il ordonner aux autres Compagnies de procéder à cette installation préservatrice dans toutes leurs fosses ? »

La reprise du travail à la fosse La Naville aura lieu aujourd'hui. Mais on nous a rapporté que la Compagnie de Douchy, croyant perdre beaucoup d'argent, avait jugé bon de faire faire une coupe dans l'après-midi de mardi, jour des funérailles de Brasseur.

Sans commentaires !

Dernière Heure

NOUVEAU CHANTAGE DU PAPE

Paris, 16 janvier. — On annonce que le Pape va envoyer une lettre au Czar, pour le prier d'intervenir auprès du gouvernement français en faveur des congrégations !!

L'alliance russe est pour le vieux Pecci un nouveau moyen de chantage, les autres n'ayant pas réussi.

AUX MINES DE CARMAUX

Carmaux, 16 janvier. — La Compagnie des mines de Carmaux vient d'afficher sur tous les puits qu'elle maintient pour l'année 1901 la prime accordée l'an dernier, à la condition que les mineurs ne fassent pas de grève et que le prix des charbons ne diminue pas.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Un aveu des Anglais

Prétoria, 16 janvier. — On dit qu'on a vu un nombre considérable de wagons au nord de Buffels-Poort. Ils appartiennent, pense-t-on, à des Boers qui se retirent vers Bosch-Hoek, où le climat est meilleur.

Les Anglais ont pris 60 têtes de bétail à huit milles de Rustenburg. Ils ont envoyé à Prétoria 400 femmes ou enfants, et quelques hommes, notamment de Yster stroom et de Kroom-River, et 40 familles des environs de Rustenburg.

Les Anglais déclarent que les Boers ne sont pas aussi disposés à se rendre qu'il y a quelques mois.

Les Boers non combattants qui apportent des vivres destinés au marché de Prétoria ne sont plus autorisés à pénétrer dans la ville. Ils sont obligés de consigner leurs voitures à des soldats anglais et d'attendre au dehors de la ville, jusqu'à ce qu'on vienne apporter de l'argent en échange de leurs denrées.

La défense de Capetown

Capetown, 16 janvier. — Tous les allemands se sont enrôlés dans la garde des volontaires affectée à la défense de Capetown.

Nouveaux engagements

Il y a de nouveaux engagements dans le Cap. On a entendu distinctement le bruit de l'artillerie dans les nuits des 14 et 15 janvier. On n'a pas encore de nouvelles officielles.

LA GUERRE DE CHINE

Les traités de paix signés

New-Yorck, 16 Janvier. — Une dépêche de Pékin, annonce que le prince Ching a pénétré hier dans la ville sacrée et a apposé le scellé impérial sur les protocoles qui seront remis demain matin aux représentants des puissances.

Le gouvernement américain a reçu il y a quelques jours un télégramme du général Chaffee, commandant en chef des troupes américaines en Extrême Orient. On n'a pas cru donner communication de cette dépêche. Elle renferme dit-on des appréciations très sévères sur la conduite des troupes européennes à Pékin.

Les colis du général Frey

Paris, 16 janvier. — Le général Frey, retour de Chine, est arrivé ce soir à Paris.

Ce galonné aurait déclaré à un journal nationaliste qu'il est décidé à protester contre la saisie opérée à Marseille, dans les circonstances que l'on sait, des colis renfermant de nombreux objets provenant du pillage de Pékin.

On sait que ces objets volés aux Chinois ont été saisis par la douane sur l'ordre du gouvernement.

Un incident très vif est à prévoir, disent ce soir des députés nationalistes, qui se font naturellement, pour « l'honneur de l'armée », les défenseurs des galonnés assassins et pillards.

Un referendum à la Bourse du Travail

DE PARIS

Paris, 16 janvier. — A la suite du vote émis récemment par le Conseil municipal de Paris supprimant la subvention annuelle accordée aux syndicats adhérents à la Bourse du Travail, le questionnaire suivant a été adressé aux syndicats par la commission administrative de la Bourse :

1° Acceptez-vous la tutelle municipale ?
2° Acceptez-vous la tutelle gouvernementale ?
3° Etes-vous partisan de l'autonomie syndicale de la Bourse du Travail ?

150 syndicats ont répondu non à la première question ; 150 syndicats ont répondu non à la deuxième ; 146 syndicats ont répondu oui à la troisième.

Manifestation de Sans-Travail

Budapest, 16 janvier. — Plus de 2.000 ouvriers sans-travail ont tenu après midi, une réunion pour protester contre une décision récente de la municipalité qui a interrompu, faute d'argent, les grands travaux d'édilité. Les protestataires ont adopté une résolution qui sera présentée au bourgmestre.

La séance levée, les assistants se sont mis en devoir de parcourir la ville en colonne serrée ; la police s'y est opposée ; il en est résulté de graves collisions. Les agents ont fait usage de leurs armes. Ils ont fait de nombreuses arrestations, il y a, en outre, plusieurs blessés parmi les ouvriers.

UNE COLLISION EN MER

Paris, 16 janvier. — Le bateau *Sadi-Carnot*, de Trouville a été abordé la nuit dernière et coulé en mer, en face de la Hève par le sloop le *Bougainville*, de Fécamp. 3 matelots ont disparu.

UN MARQUIS ESCROC

Paris, 16 Janvier. — La neuvième Chambre correctionnelle vient de condamner à cinq ans de prison un ancien sous-lieutenant de la légion étrangère, le marquis de Lastic de Saint-Jal, clérical à tous crins.

Il en était arrivé à vivre d'expédients.

Ce qui l'amenait devant les juges correctionnels, c'est une escroquerie de 5.000 francs commise au préjudice d'un cocher, aux yeux duquel il avait fait miroiter ses titres et son ruban rouge.

Le tribunal a infligé au prévenu le maximum de la peine.

FEUILLETON DU 18 JANVIER. — 71

GERMINAL

PAR

Emile ZOLA

CINQUIEME PARTIE

Cinq heures sonnaient, ils avaient le temps d'attendre que le pavé fût libre pour aller, en face, diner chez les Hennebeau, où Cécile, rentrée, sûrement, devait les attendre. Mais, dans Montsou, personne ne semblait partager leur confiance : des gens éperdus couraient, les portes et les fenêtres se fermaient violemment. Ils aperçurent Maigrat, de l'autre côté de la route, qui barricadait son magasin, à grand renfort de barres de fer, si pâle et si tremblant, que sa petite femme chétive était forcée de serrer les écrous.

La bande avait fait halte devant l'hôtel du directeur, le cri retentissait :

— Du pain ! du pain ! du pain !

M. Hennebeau était debout à la fenêtre, lorsque Hippolyte entra fermer les volets, de peur que les vitres ne fussent cassées à coups de pierre. Il ferma de même tous ceux du rez-de-chaussée ; puis, il passa au premier étage, on entendit les grincements des espagnolettes, les claquements des persiennes, un à un. Par malheur, on ne pouvait clore de même la baie de la cuisine, dans le sous-sol, une baie inquiétante ou rougeoyaient les feux des casseroles et de la broche.

Machinalement, M. Hennebeau, qui voulait voir, remonta au second étage, dans la chambre de Paul : c'était la mieux placée, à gauche, car elle permettait d'enfiler la route, jusqu'aux Chantiers de la Compagnie. Et il se tint derrière la persienne, dominant la foule. Mais cette chambre l'avait saisi de nouveau, la table de toilette, épongée et en ordre, le lit froid, aux draps nets et bien tirés.

Toute sa rage de l'après-midi, cette furieuse bataille au fond du grand silence de sa solitude, aboutissait maintenant à une immense fatigue. Son être était déjà comme cette chambre, refroidi, balayé des ordures du matin, rentré dans la correction d'usage. A quoi bon un scandale ? est-ce que rien était changé chez lui ? Sa femme avait simplement un amant de plus, cela aggravait à peine le fait, qu'elle l'eût choisi dans la famille ; et peut-être même y avait-il avantage, car elle sauvegardait ainsi les apparences. Il se prenait en pitié, au souvenir de sa folie jalouse ! Quel ridicule, d'avoir assommé ce lit à coups de poing ! Puisqu'il avait toléré un autre homme, il tolérerait bien celui-là. Ce ne serait que l'affaire d'un peu de mépris encore. Une amertume affreuse lui empoisonnait la bouche, l'inutilité de tout, l'éternelle douleur de l'existence, la honte de lui-même, qui adorait et désirait toujours cette femme, dans la saleté où il l'abandonnait.

Sous la fenêtre, les hurlements éclatèrent avec un redoublement de violence.

— Du pain ! du pain ! du pain !

— Imbéciles ! dit M. Hennebeau entre ses dents serrés.

Il les entendait l'injurier à propos de ses gros appointements, le traiter de fainéant et de ventru, de sale cochon qui se foutait des indigestions de bonnes choses, quand l'ouvrier crevait la faim. Les femmes avaient aperçu la cuisine, et c'était une tempête d'imprécations contre le faisan qui rôtissait, contre les sauces dont l'odeur grasse ravageait leurs estomacs vides. Ah ! ces salauds de bourgeois, on leur en collerait du champagne et des truffes, pour se faire péter les tripes !

— Du pain ! du pain ! du pain !

— Imbéciles ! répéta M. Hennebeau, est-ce que je suis heureux ?

Une colère le soulevait contre ces gens qui ne comprenaient pas. Il leur en aurait fait cadeau volontiers, de ses gros appointements, pour avoir, comme eux, le cuir dur, l'accouplement facile et sans regret. Que ne pouvait-il les asseoir à sa table, les empâter de son faisan, tandis qu'il s'en irait *forniquer* derrière les haies, culbuter des filles, en se moquant de ceux qui les avaient culbutées avant lui ! Il aurait tout donné, son éducation, son bien-être, son luxe, sa puissance de directeur, s'il avait pu être, une journée, le dernier des misérables qui lui obéissaient, libre de sa chair, assez goujat pour gifler sa femme et prendre du plaisir sur les voisines. Et il souhaitait aussi de crever la faim, d'avoir le ventre vide, l'estomac tordu de crampes ébranlant le cerveau d'un vertige : peut-être cela aurait-il tué l'éternelle douleur. Ah ! vivre en brute, ne rien posséder à soi, battre les blés avec la hercheuse la plus laide, la plus sale, et être capable de s'en contenter !

— Du pain ! du pain ! du pain !

Alors, il se fâcha, il cria furieusement dans le vacarme :

— Du pain ! est-ce que ça suffit, imbéciles ?

Il mangeait, lui, et il n'en râlait pas moins de souffrance. Son ménage ravagé, sa vie entière endolorie, lui remontaient à la gorge, en un hoquet de mort. Tout n'allait pas pour le mieux parce qu'on avait du pain. Quel était l'idiot qui mettait le bonheur de ce monde dans le partage de la richesse ? Ces songe-creux de révolutionnaires pouvaient bien démolir la société et en rebâtir une autre, ils n'ajouteraient pas une joie à l'humanité, ils ne lui retireraient pas une peine, en coupant à chacun sa tartine. Mais ils élargiraient le malheur de la terre, ils feraient un jour hurler jusqu'aux chiens de désespoir, lorsqu'ils les auraient sortis de la tranquille satisfaction des instincts pour les hausser à la souffrance inassouvie des passions.

Non, le seul bien était de ne pas être, et, si l'on était, d'être l'arbre, d'être la *pierre, moins encore, le grain* de sable, qui ne peut saigner sous le talon des passants.

Et, dans cette exaspération de son tourment, des larmes gonflèrent les yeux de M. Hennebeau, crevèrent en gouttes brûlantes le long de ses joues. Le crépuscule noyait la route, lorsque des pierres commencèrent à cribler la façade de l'hôtel. Sans colère maintenant contre ces affamés, enragé seulement par la plaie cuisante de son cœur, il continuait à bégayer au milieu de ses larmes :

— Les imbéciles ! les imbéciles !

Mais le cri du ventre domina, un hurlement souffla en tempête, balayant tout.

— Du pain ! du pain ! du pain !

VI

Etienne, dégrisé par les gifles de Catherine, était resté à la tête des camarades. Mais, pendant qu'il les jetait sur Montsou, d'une voix enrouée, il entendait une autre voix en lui, une voix de raison qui s'étonnait, qui demandait pourquoi tout cela. Il n'avait rien voulu de ces choses, comment pouvait-il se faire que, parti pour Jean-Bart dans le but d'agir froidement et d'empêcher un désastre, il achevât la journée, de violence en violence, par assiéger l'hôtel du directeur ?

C'était bien lui cependant qui venait de crier : halte ! Seulement, il n'avait d'abord eu que l'idée de protéger les Chantiers de la Compagnie, où l'on parlait d'aller tout saccager. Et, maintenant que des pierres éraflaient la façade de l'hôtel, il cherchait, sans la trouver, sur quelle proie légitime il devait lancer la bande, afin d'éviter de plus grands malheurs. Comme il demeurait seul ainsi, impuissant sur la route, quelqu'un appela, un homme debout sur le seuil de l'estaminet Tison, dont la cabaretière s'était hâtée de mettre les volets, en ne laissant libre que la porte.

— Oui, c'est moi... Ecoute donc.

C'était Rasseneur. Une trentaine d'hommes et de femmes, presque tous du coron des Deux-Cent-Quarante, restés chez eux le matin et venus le soir aux nouvelles, avaient envahi cet estaminet, à l'approche des grévistes. Zacharie occupait une table avec sa femme Philomène. Plus loin, Pierron et la Pierronne, tournant le dos se cachaient le visage. D'ailleurs, personne ne buvait, on s'était abrité simplement.

Etienne reconnut Rasseneur, et il s'écartait, lorsque celui-ci ajouta :

— Ma vue te gêne, n'est-ce pas ?... Je t'avais prévenu, les embêtements commencent. Maintenant, vous pouvez réclamer du pain, c'est du plomb qu'on vous donnera.

Alors, il revint, il répondit :

— Ce qui me gêne, ce sont les lâches qui, les bras croisés, nous regardent risquer notre peau.

— Ton idée est donc de piller en face ? demanda Rasseneur.

— Mon idée est de rester jusqu'au bout avec les amis, quittes à crever tous ensemble.

Désespéré, Etienne rentra dans la foule, prêt à mourir. Sur la route, trois enfants lançaient des pierres, et il leur allongea un grand coup de pied, en criant, pour arrêter les camarades, que ça n'avançait à rien de casser des vitres.

Bébert et Lydie, qui venaient de rejoindre Jeanlin, apprenaient de ce dernier à manier sa fronde. Ils lançaient chacun un caillou, jouant à qui ferait le plus gros dégât. Lydie, par un coup de maladresse, avait fêlé la tête d'une femme, dans la cohue ; et les deux garçons se tenaient les côtes. Derrière eux, Bonnemort et Mouque, assis sur un banc, les regardaient. Les jambes enflées de Bonnemort le portaient si mal, qu'il avait eu grand'peine à se traîner jusque là, sans qu'on sût quelle curiosité le poussait, car il avait son visage terreux des jours où l'on ne pouvait lui tirer une parole.

(A suivre)